



Conseil National du SNP2E Force Ouvrière du 15 au 17 octobre 2024 à BUSSANG

MOTION DES PERSONNELS D'EXPLOITATION

Le collège des personnels d'exploitation réunit à BUSSANG du 15 au 17 octobre 2024.

Le collège condamne la mise en place de la réforme statutaire des personnels d'exploitation ainsi que l'emploi fonctionnel pour les DIR.

Le collège demande l'application de la mise en œuvre d'un plan de requalification global de C en B pour tous les CEEP.

Régime indemnitaire :

Le collège demande une revalorisation significative de toutes les primes et une seule PTETE pour tous correspondant à la classe A.

Le collège réaffirme son exigence d'inclure l'ensemble des primes et des heures supplémentaires dans le calcul du montant des pensions pour tous les corps.

Le collège PE exige une revalorisation significative de l'astreinte pour les personnels d'exploitation, le DRH s'étant engagé oralement lors d'une réunion.

Pouvoir d'achat :

Le collège PE demande la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice de 10 pourcents, première étape vers un rattrapage global à minima de la perte de pouvoir d'achat subit par les fonctionnaires et agent de l'état , depuis l'année 2000 qui s'élève à plus de 28,5 pourcents.

Evolution de carrière :

Le collège demande un véritable déroulement de carrière en supprimant le recrutement à l'échelle C1, en faisant accéder les C1 et les C2 à l'échelle supérieure et les C3 en catégorie B.

Accidentologie dans les DIR :

Le collège PE exige :

- la bonification du service actif à hauteur de 25 pourcents
- la promotion à titre posthume des agents décédés en service

Le collège condamne la surdité de l'administration, suite à nos revendications sur ce sujet.

Suite à l'explosion de l'accidentologie dans les DIR, nous demandons la réouverture du groupe de travail sur le plan de prévention des risques routiers renforcés.

Le collège des personnels d'exploitation exige le retour des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail avec leurs prérogatives.

Voies navigables de France :

Le collège condamne le contrat d'objectif et de performance de la direction de VNF.

Le collège demande la mise en place d'une véritable politique du développement de la voie d'eau, l'arrêt de l'externalisation des missions et un recrutement par concours et/ou la titularisation du personnel précaire.

Le collège condamne les réorganisations successives, qui n'ont qu'un seul but appauvrir et détruire le service public.

La loi 3 DS :

Nous demandons la pérennisation de l'indemnité compensatrice temporaire des routes pour les personnels transférés incluant également le service fait.

Recrutements statutaires :

Le collège des personnels d'exploitation exige que les recrutements dans les DIR soient faits à la hauteur des postes vacants.

Le collège des personnels d'exploitation, n'accepte plus que les postes d'agents soient la variable d'ajustement, de réductions de budgets et des réductions imposées d'effectifs.

Le collège des personnels d'exploitation revendique le rétablissement de CAP par corps, pour les mutations, les promotions.

Prime pour service rendu :

Un arrêté avait été pris le 28 octobre 2020, pour revaloriser celle-ci, faute de note de gestion, celle-ci n'a pas été appliquée par les services de VNF et des DIR.

Le collège condamne la réponse de l'administration qui consiste à dire, on revalorise que les AEP, avec effet rétroactif au 1 janvier 2023, et rien pour les AE et CEEP qui auraient du eux aussi être revalorisés, de plus aucun rattrapage depuis 2020 n'a été effectué, c'est une véritable escroquerie en bande organisée .

Face à ce constat, un recours a été déposé en septembre 2023 au tribunal administratif. Ce recours est toujours en cours d'instruction.

Protection sociale collective:

Le collège des personnels d'exploitation condamne la décision du ministère de rendre obligatoire la protection sociale complémentaire à la start up ALAN.

Le collège appelle les agents à signer la pétition en ligne.

Maintien dans l'emploi en cas de grève :

Suite aux revendications du collège PE, le DRHM a acté le recadrage du maintien dans l'emploi dans un guide des droits et moyens syndicaux.

Transfert des routes aux collectivités territoriales :

Suite aux rapports Ravignon et Woerth, le collège demande l'abandon de la décentralisation massive des missions de l'état vers les collectivités territoriales.

Viabilité hivernale :

Le collège dénonce les baisses d'effectif continuels entraînant une réorganisation de la viabilité hivernale avec externalisation des missions et tendant vers une diminution du niveau de service.

Les moyens matériels et équipements de protection individuelle:

Le verdissement et le vieillissement de la flotte de véhicules ne doit pas être un prétexte pour baisser le nombre de véhicules dans les DIR et VIF. Nous demandons donc des moyens supplémentaires adaptés à nos missions.

Le collège demande que les crédits alloués soient augmentés.

Retraites :

Le collège exige l'abrogation de la réforme des retraites, et l'abrogation de la loi Touraine, avec un retour à 37,5 années de cotisations pour tous avec un départ à taux plein à 60 ans et à 57 ans avec la bonification du service actif.

Le collège mandate son secrétaire pour faire appliquer nos revendications.

Le collège PE appelle les agents à se mobiliser pour défendre leurs conditions de travail, leur pouvoir d'achat, leur retraite et leur statut.